

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35

Membres présents : 20

Membres représentés : 9

Membres absents : 6

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi douze décembre 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Sandrine HERTIG, M. Kiran STIOUI - GURUNG, Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ Conseillers municipaux délégués.

M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Foade BEN LAHCEN, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme. Leila LARIK, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme AAZIZ

Mme. Zoubida KATHALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à M. HADDOUCHE

M. Lahcen BAYLAL, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. PERICARD

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué donne pouvoir à M. KEITA

Mme. Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir M. KOBBI

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. SERIR

Mme. Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme HENRIOL

M. Éric PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. LAGARDE

Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. le Maire

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal ;

Mme. Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale,

M. Abdelaziz BENTAJ, Conseiller municipal ;

Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale ;

M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal ;

Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

DEROGATION DU PRINCIPE DE REPOS HEBDOMADAIRE DE DOUZE DIMANCHES POUR LES COMMERCES

COMMERCES ET DE SON APPLICATION A VILLENEUVE-LA-GARENNE POUR L'ANNEE 2026

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20251218-2025-12-18-20-DE
Date de réception préfecture : 05/01/2026

MADAME BANSEDE EXPOSE AU CONSEIL

Qu'adapter les horaires d'ouverture des commerces aux habitudes de consommation et aux modes de vie citadins, permet aux entreprises de développer leur chiffre d'affaires, et ainsi, de créer des emplois (loi n°015-990 du 6 août 2015),

Que la compétence pour prendre les décisions de dérogation au repos dominical relève désormais du Maire après avis du conseil municipal,

Que lorsque le nombre de dimanches excède cinq, cette décision ne peut être prise qu'après avis favorable du Conseil Métropolitain de la Métropole du Grand Paris (M.G.P), lequel doit être donné dans les deux mois de la saison pour être réputé favorable,

Que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante,

Que concernant l'année 2026, le calendrier des ouvertures du dimanche à Villeneuve-la-Garenne dans les commerces de détail est le suivant :

- Dimanche 4 janvier 2026, Retour des congés de Noël
- Dimanche 11 janvier 2026, Soldes d'hiver
- Dimanche 3 mai 2026, Retour des congés de paques
- Dimanche 28 juin 2026, Soldes d'été
- Dimanche 30 août 2026, Rentrée des classes
- Dimanche 6 septembre 2026, Rentrée des classes
- Dimanche 1er novembre 2026, Retour des congés de la toussaint
- Dimanche 29 novembre 2026, Black Friday
- Dimanche 6 décembre 2026, Dimanche des Fêtes
- Dimanche 13 décembre 2026, Dimanche des Fêtes
- Dimanche 20 décembre 2026, Dimanche des Fêtes
- Dimanche 27 décembre 2026, Dimanche des Fêtes

LE CONSEIL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu les dispositions de l'article L. 3132-26 du Code du travail,

Vu la loi n° 2015-990 en date du 6 aout 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dit loi « Macron » (version consolidée au 18 septembre 2015),

Vu la saisine des organismes employeurs et syndicaux intéressés,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 16 décembre 2025,

Oui l'exposé complet de Madame Carine BANSEDE,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Le principe de dérogation au repos hebdomadaire à Villeneuve-la-Garenne le dimanche 4 janvier 2026, le dimanche 11 janvier 2026 , le dimanche 03 mai 2026 , le dimanche 28 juin 2026, le dimanche 30 aout 2026 , le dimanche 6 septembre 2026, le dimanche 1^{er} novembre 2026 ,le dimanche 29 novembre 2026, le dimanche 6 décembre 2026, le dimanche 13 décembre 2026, le dimanche 20 décembre 2026 et le dimanche 27 décembre 2026.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller Délégué de la Métropole du Grand Paris